

# LETTRE OUVERTE



Meudon, le 16 septembre 2024

**M. Patrice CAINE**  
PDG THALES

THALES  
Campus Meudon  
4 rue de la Verrerie 92190  
MEUDON

Copie :

- M. Clément de Villepin, Directeur Général des ressources humaines Thales
- M. Nicolas Flamant, VP Relations Sociales Groupe et DRH France
- Intercentres Thales : CFTD, CFE-CGC et CFTC

Objet : Ventes de matériels militaires Thales lors de conflits en cours notamment à Gaza.

Monsieur,

Plus de cinquante pourcent du Chiffre d’Affaire du Groupe Thales provient de la conception et la vente de matériel à destination militaire. La CGT n’est pas opposée à l’industrie de l’armement tant qu’elle sert à protéger et à défendre une population, son Etat, ses intérêts et ses infrastructures contre un agresseur <sup>1</sup>. Mais ces activités doivent se faire dans le respect des droits les plus élémentaires de l’humanité. Ainsi, nous sommes contre des activités militaires qui vendraient tout, à n’importe qui, pour peu que ce soit autorisé par le gouvernement et rentable. Autrement dit, le matériel militaire n’est pas une marchandise comme les autres et chaque vente devrait se faire en prenant en compte la dimension du respect des droits fondamentaux et du droit international.

Dans ce cadre, le Groupe a une responsabilité particulière et doit prendre en compte les intérêts de la population française et de son Etat, plutôt que de mettre en priorité les exigences de rentabilité de ses actionnaires minoritaires. En sus, nous pensons qu’il est de notre responsabilité de promouvoir un financement de notre système de défense qui ne s’appuie pas sur l’export des armes mais plutôt sur une dualité civile/militaire des technologies.

En conséquence, nous approuvons la décision et nous sommes fiers de notre Groupe lorsqu’il investit dans une filière médicale en France, un peu moins quand un article de presse fait état, preuves à l’appui, de la vente d’équipements pour les drones militaires Israéliens opérant sur la bande de Gaza.

En premier lieu, nous condamnons sans réserve les attaques terroristes du Hamas du 7 octobre 2023 et les prises d’otages qui en ont résulté. Mais, nous soutenons également, sans ambiguïté, le combat légitime du peuple palestinien d’avoir un Etat comme le prévoit le plan de partage de la Palestine de 1947 (résolution 181 de l’ONU). Cela a été rappelé à diverses occasions comme solution au conflit Israélo-Palestiniens dont les accords d’Oslo (1993) et trop longtemps ignorée par Israël.

Nous condamnons, comme de nombreuses organisation internationales, la réponse disproportionnée d’Israël suite aux attaques du 7 octobre 2023. Un « faisceau d’indices concordants » tend à montrer qu’Israël, dans ce conflit, transgresse sciemment le droit international. Nous passerons sur le non-respect par Israël des résolutions antérieures de l’ONU qui en soi est déjà un problème.

---

<sup>1</sup> <https://coord.cgtthales.fr/2024/07/note-dorientation-sur-le-positionnement-cgt-thales-concernant-lindustrie-de-larmement/>

# LETTRE OUVERTE

Par 3 fois, l'ONU a fait état de « risque génocidaire » dans l'attitude d'Israël vis-à-vis des palestiniens (population civile) de la bande de Gaza.

- Une première fois<sup>2</sup>, en novembre 2023 dans un communiqué de presse, 7 experts indépendants nommés par l'ONU « s'inquiètent du risque de génocide »;
- une seconde fois<sup>3</sup> le 26 janvier 2024, lors du verdict en réponse à la plainte de l'Afrique du Sud pour génocide, la Cour Internationale de Justice (CIJ) a ordonné « qu'Israël prenne immédiatement des mesures pour garantir que son armée ne viole pas la Convention sur le génocide. » ;
- une troisième fois<sup>4</sup> en mars 2024, lorsqu'une experte de l'ONU conclut « qu'il existe des motifs raisonnables de croire que le seuil indiquant que des actes de génocide ont été commis contre les Palestiniens à Gaza a été atteint ».

En clair, selon l'ONU, Israël s'attaque aux populations civiles à tel point que son attitude pourrait s'apparenter à un génocide.

De plus, la Cour Internationale de Justice (CIJ), dans un avis récent<sup>5</sup>, en juillet 2024, stipule que « l'utilisation abusive persistante de sa position en tant que puissance occupante à laquelle Israël se livre en annexant le Territoire palestinien occupé et en imposant un contrôle permanent sur celui-ci, ainsi qu'en privant de manière continue le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination, viole des principes du droit international et rend illicite la présence d'Israël dans le territoire palestinien occupé ». Selon cet avis, l'occupation des territoires palestiniens est illégale en regard du droit international.

La Cour Pénale Internationale (CPI)<sup>6</sup>, en mai 2024, par la voix de son procureur Karim Khan a soumis une requête pour la délivrance de mandats d'arrêt contre le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et son ministre de la Défense Yoav Gallant, ainsi que contre trois hauts responsables palestiniens du Hamas, pour des crimes de guerre et crimes contre l'humanité présumés.

Enfin, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), dans une déclaration<sup>7</sup> en mars 2024, recommandait au gouvernement de rappeler « solennellement l'interdit fondamental de la famine comme méthode de guerre » (recommandation N°1), sous-entendant que cette méthode était actuellement utilisée par Israël dans le conflit à Gaza. De plus, la CNCDH recommande au gouvernement de suspendre l'octroi des licences d'exportation des armes et de biens à double usage à destination d'Israël et de prendre des mesures restrictives contre les autorités responsables de la famine (recommandation N°9).

En tant que concepteur et producteur d'armes, et comme nous l'avons expliqué au début de ce courrier, nous avons une responsabilité particulière et nous ne pouvons pas ignorer ces faits. Dans la situation actuelle, Thales doit cesser le commerce et la collaboration avec l'état d'Israël.

Le fait que, devant l'activisme des associations pour la paix et la pression de leurs actions en justice, une instruction soit apparue dans Chorus « Règles de prévention des risques d'atteintes graves aux droits humains et aux libertés fondamentales pouvant résulter de l'utilisation détournée des équipements et services du Groupe » n'est pas suffisant. C'est un premier pas intéressant, même si l'objectif est plus de préserver l'entreprise et ses dirigeants d'éventuelles actions en justice que de défendre les droits fondamentaux.

---

<sup>2</sup> <https://unric.org/fr/gaza-israel-risque-grave-de-genocide-rapporteurs-de-lonu/>

<sup>3</sup> <https://unric.org/fr/gaza-la-justice-internationale-se-prononce-sur-la-plainte-pour-genocide/>

<sup>4</sup> <https://news.un.org/fr/story/2024/03/1144356>

<sup>5</sup> <https://unric.org/fr/justice-internationale-la-cij-demande-a-israel-de-mettre-fin-a-sa-presence-dans-les-territoires-occupes/>

<sup>6</sup> <https://news.un.org/fr/story/2024/05/1145696>

<sup>7</sup> <https://www.cncdh.fr/publications/declaration-gaza-la-famine-comme-methode-de-guerre-est-un-interdit-fondamental>

# ***LETTRE OUVERTE***

En conséquence de ce qui précède, concernant le conflit Israélo-Palestiniens, la CGT Thales vous demande :

- L'interruption du commerce des armes et plus généralement de tout commerce de toute collaboration avec Israël, tant que le conflit en cours n'aura pas trouvé sa conclusion et qu'Israël ne se sera pas conformé au droit international.
- Le recueil d'avis conforme des représentants du personnel dans la stratégie de l'entreprise en matière d'export
- La participation de représentants du personnel aux comités « Droits Humains » institué par l'instruction choris susnommé.
- La mise en place dans le Groupe d'un véritable droit de retrait éthique pour les salarié.e.s.
- La réorientation de l'activité de Thales vers une plus grande part des activités civiles par rapport aux activités militaires.
- L'arrêt de la course à la rentabilité pour satisfaire les actionnaires minoritaires.

En espérant une réponse positive et rapide de votre part, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération.



Grégory LEWANDOWSKI

Représentant de la Coordination CGT THALES